

Municipalité de la Paroisse de Disraeli Calendrier 2024





MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI

8306, Route 112 Disraeli (Québec) GON 1E0

19e édition du calendrier municipal

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI



Membres du conseil municipal

Nom	Poste	Courriel
Jacynthe Patry	Mairesse	mairie@paroissedisraeli.com
Nancy Lefebvre	Conseillère 1	siege1@paroissedisraeli.com
Alain Perreault	Conseiller 2	siege2@paroissedisraeli.com
Daniel Béliveau	Conseiller 3	siege3@paroissedisraeli.com
Samuel Fortier	Conseiller 4	siege4@paroissedisraeli.com
François Fortier	Conseiller 5	siege5@paroissedisraeli.com
Michel Bourgault	Conseiller 6	siege6@paroissedisraeli.com

Heures d'ouverture — Bureau municipal

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Contact — Administration, travaux publics et émission de permis

Téléphone : 418 449-5329	Direction	Poste 203
	Administration	Poste 201
	Inspecteur	Poste 204

Télécopieur: 418 449-5459

Courriel: info@paroissedisraeli.com

BUREAU MANDATAIRE DE LA SAAQ

Immatriculation des véhicules et permis de conduire

Ouvert avec et sans rendez-vous

Pour prendre rendez-vous, consultez le site saaq.gouv.qc.ca et inscrivez le point de service « Disraeli ».

Pour tout autre renseignement: 1800 361-7620

Horaire du bureau du mandataire de la SAAQ

Lundi	12 h à 17 h
Mardi	12 h à 17 h
Mercredi	12 h à 17 h
Jeudi	12 h à 18 h
Vendredi	12 h à 17 h

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

MRC des Appalaches	418 332-2757
Centre scolaire des Appalaches (taxes)	418 338-7800, poste 1317
Ministère des Transports	418 423-7571
Société de développement économique (SDERT)	418 338-2188
Centre antipoison	1 800 463-5060
Hôpital de Thetford	418 338-7777
Sûreté du Québec (MRC)	418 338-0111
Urgences (police, incendie, ambulance)	911
Ville de Disraeli (loisirs)	418 449-2771, poste 2221

Informations diverses

Dates d'échéance des taxes municipales

1^{er} versement : 11 mars 2024 2^e versement : 10 juin 2024

3e versement : 9 septembre 2024

Collecte des ordures et récupération

Veuillez voir l'horaire à l'endos du calendrier et dans les pages mensuelles.

Collecte des gros objets

La collecte des gros objets se tient sur une seule journée, et ce, pour tous les secteurs de la municipalité, soit le jeudi 6 juin 2024. Assurez-vous que vos objets soient déposés en bordure du chemin la veille de la collecte, et pas plus d'une semaine à l'avance. Les branches d'arbres doivent être coupées et attachées en paquets légers. Notez qu'aucun pneu ne sera ramassé lors de la collecte.

Collecte des sacs de feuilles mortes à l'automne

Dans le but de réduire la quantité de déchets enfouis, la municipalité effectue, sur tout son territoire, une collecte de feuilles mortes le jeudi 7 novembre 2024. Les feuilles devront être mises dans des sacs de papier et déposées en bordure du chemin. Merci de votre collaboration!

Permis

Un permis est obligatoire pour :

- Construction, rénovation et démolition
- Installation septique
- Installation de roulotte
- Installation de ponceau
- Brûlage (paroissedisraeli.com/pages/permis-de-brulage)
- Travaux dans la bande riveraine (nivelage, enrochement, quais, etc.)
- Ouvrage de captage des eaux souterraines (puits)
- Abattage d'arbres (superficie de 4 hectares et plus)
- Installation de piscine
- Installation de système d'alarme

Pour l'émission de ces permis, contactez, M. Daniel Fournier au 418 449-5329, poste 204, afin de fixer un rendez-vous. Il est préférable de faire votre demande une semaine à l'avance.

Boîte à courrier

Nous disposons d'une boîte de courrier où vous pouvez déposer vos lettres destinées à la Municipalité en dehors des heures de bureau. Elle est située près de la porte d'entrée du bureau municipal et elle est grise.

Quelques organismes

Association	Responsable	Adresse	Téléphone	Courriel
Association des riverains du Lac Aylmer Association du Lac-de-l'Est (ASBLE)	M. Léopold Brière, président M. Alain Perreault	C.P. 5015, Disraeli 1442, chemin du Lac-de-l'Est	514 229-5679	presidence.arla@lacaylmer.org presidentasble1442@gmail.com
Association touristique du Lac Aylmer	M. Charles Audet, président	1112) dilettiiii da 2de de 1230	418 281-1441	caudet@gmail.com
Centre d'entraide région de Disraeli (CERD)	Mme Isabelle Roberge	888, rue Saint-Antoine, Disraeli	418 449-5155	cerd@cerd.ca
CLSC – Centre de services Disraeli		245, av. Montcalm, Disraeli	418 449-3513	
Club des amis du 3 ^e âge	Mme Denise Proteau	979, rue St-Joseph Est, Disraeli	418 449-2439	denisep46@icloud.com
Comité culturel	Mme Johanne Patry	310, rue Laurier, Disraeli	418 449-2771, p. 2228	comitecultureldisraeli@hotmail.com
Comité d'entraide bénévole de Disraeli	Mme Monique Poulin	6960, chemin des Pins, Disraeli	418 449-1488	poulinm@sogetel.net
Comptoir familial	Mme Nancy Perkins Rousseau	801-B, av. Champlain, Disraeli	581 209-4110	comptoirfamilialdisr.st@gmail.com
Journal Le Cantonnier	Mme Danielle Noël	888, rue Saint-Antoine, Disraeli	418 449-1888	lecantonnier@lino.com
Maison des jeunes du Lac Aylmer	Mme Caroline Richard	424, avenue Champlain, Disraeli	581 209-0015	mdjlacaylmer01@gmail.com
Société historique de Disraeli	M. Jean-Claude Fortier	888, rue Saint-Antoine, Disraeli	418 449-5155, poste 6	shgdi@cerd.ca
Chambre de commerce de Disraeli	M. Patrick Lamontagne, directeur	1014, av. Champlain, Disraeli	581 678-1053	informations.ccd@gmail.com
Transport adapté - Région de Thetford	Mme Sarah Poulin	37, rue Notre-Dame O. Thetford	418 338-6599	transport.adapte@outlook.com



JANVIER 2024

	The second secon	No. of the last of				
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
	Jour de l'an			(
Veuillez pren	dre note que le bureau	municipal sera fermé	du 22 décembre 2023	au 5 janvier 2024 inc	lusivement pour la p	ériode des Fêtes
7	8	9	10	11 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	12	13
	Réouverture du bureau			0		
14	15	16	17	18	19	20
		Ŵ)		
21	22	23	24	25	26	27
				•		
28	29	30	31			
Notes					Légende Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart Pleine lune	Collecte des ordures Collecte du recyclage Collecte du compost



FÉVRIER 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
						(
4	5	6	7 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	8	9	10
		Ũ				0
11	12	13	14	15	16	17
			Saint-Valentin 😜)	
18	19	20	21	22	23	24
Les comptes de taxes de 2024 seront postés ce mois- ci. Surveillez votre courrier!						
25	26	27	28	29		
		Ŵ				
Notes					Légende Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart Pleine lune	Collecte des ordures Collecte du recyclage Collecte du compost



MARS 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
On avance l'heure! 🛱	1er versement des taxes 3	19	20	21	22	23
)		$\widehat{\overline{\mathbb{U}}}$				
24	25	26	27	28	29	30
				Bureau municipal fermé pour le Vendredi saint	Vendredi saint	
31	Notes				Légende O Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart	Collecte des ordures Collecte du recyclage Collecte du compost
Pâques 🗞 🖏					Pleine lune	Équinoxe de printemps



AVRIL 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
			Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h			
	Bureau municipal fermé pour le lundi de Pâques	(T				
7	8	9	10	11	12	13
	0		I			
14	15	16	17	18	19	20
)	Ũ				
21	22	23	24	25	26	27
			• I			
28	29	30				
		$\widehat{\mathbf{W}}$				
<u>ν</u>					Légende O Nouvelle lune	Collecte des ordures
Notes						Collecte du recyclage
9					Dernier quart	Collecte du compost
					Pleine lune	



Mai 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
			0 1			
12	13	14	15 Date limite pour retirer vos garages de toile	16	17	18
Fête des Mères 🌃		Ũ) 🗘			
19	20	21	22	23	24	25
	Journée nationale des patriotes (Bureau municipal fermé)			•		
26	27	28	29	30	31	
		Ŵ	23	(
Notes					Légende Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart Pleine lune	Collecte des ordures Collecte du recyclage Collecte du compost



JUIN 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
						Grande journée des petits entrepreneurs
2	3	4	Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	Collecte des gros objets Seule collecte de l'année Aucun pneu ne sera ramassé	7	8
9	10	11	12	13	14	15
	2 ^e versement des taxes §	$\widehat{\overline{\mathbb{W}}}$)	
16	17	18	19	20	21	22
Fête des Pères			I	*		•
23	24	25	26	27	28	29
	Saint-Jean-Baptiste Sureau municipal fermé	ũ	IO		(
30	Notes				Légende O Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart Pleine lune	Collecte des ordures Collecte du recyclage Collecte du compost Solstice d'été



JUILLET 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi		
Si vous déménagez, n'oubliez pas de faire vos	1	2	Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	4	5	6		
changements d'adresse!	Fête du Canada		b			0		
7	8	9	10	11	12	13		
		Ī						
14	15	16	17	18	19	20		
)								
Vacances de la construction	22	23	24	25	26	27		
	Veuillez prendre n	ote que le bureau munici	pal sera fermé du 21 juille	et au 3 août 2024 pour les	vacances estivales			
28 Vacances de la construction	29	30	31					
	Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 21 juillet au 3 août 2024 pour les vacances estivales							
Notes					Légende O Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart Pleine lune	Collecte des ordures Collecte du recyclage Collecte du compost		



Août 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Vacances de la construction				1	2	3
	Veuillez prendre n	ote que le bureau municip	oal sera fermé du 21 juille	t au 3 août 2024 pour les	vacances estivales	
4	5	6	7 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	8	9	10
0	Réouverture du bureau municipal	$\widehat{\overline{\mathbb{W}}}$				
11	12	13	14	15	16	17
)					
18	19	20	21	22	23	24
		$\widehat{\overline{\mathbb{W}}}$				
25	26	27	28	29	30	31
Notes					Légende O Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart Pleine lune	Collecte des ordures Collecte du recyclage Collecte du compost

SEPTEMBRE 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	5	6	7
	Fête du travail (Bureau municipal fermé)	0				Fête de la Rivière Parc du Pouvoir - 2º édition
8	9	10	11	12	13	14
	3° versement des taxes \$, **			
15	16	17	18	19	20	21
Début de la période pour l'installation des garages de toile		Ŵ				
22	23	24	25	26	27	28
*		(
29	30					
Notes					Légende Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart Pleine lune	Collecte des ordures Collecte du recyclage Collecte du compost Équinoxe d'automne



OCTOBRE 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
		Ũ)		
13	14	15	16	17	18	19
	Action de Grâce (Bureau municipal fermé)		İ	•		
20	21	22	23	24	25	26
				(
27	28	29	30	31		Une collecte de sacs de
		Ŵ	***	Halloween 🥶		feuilles mortes aura lieu le 7 novembre. Utilisez des sacs en papier.
Notes					Légende O Nouvelle lune Premier quartier Dernier quart Pleine lune	Collecte des ordures Collecte du recyclage Collecte du compost



Novembre 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
					0	
3	4	5	6	7	8	9
On recule l'heure! 🛱			Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	Collecte de feuilles mortes (Utilisez des sacs en papier))
10	11	12	13	14	15	16
	Jour du Souvenir 🌅		23		•	
17	18	19	20	21	22	23
		W	I			(
24	25	26	27	28	29	30
			23			
s —					Légende O Nouvelle lune	Collecte des ordures
Notes					Premier quartier	Collecte du recyclage
ž					Dernier quartPleine lune	Collecte du compost



DÉCEMBRE 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
1	2	3	4	5	6	7
			Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h			
0						
8	9	10	11	12	13	14
		Ŵ				
15	16		18	19	20	21
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
(Joyeux Noël 着			
Veuillez prendr	e note que le bureau r	municipal sera fermé		4 au 3 janvier 2025 inc	clusivement pour la p	ériode des Fêtes
29	30	31				
	0	$\widehat{\overline{\mathbb{W}}}$				
Veuillez prendr	e note que le bureau i	municipal sera fermé	du 20 décembre 2024	4 au 3 janvier 2025 in	clusivement pour la p	ériode des Fêtes
					Légende	
Notes					O Nouvelle lune	Collecte des ordures
ot					Premier quartier	Collecte du recyclage
Z					Dernier quart Pleine lune	Collecte du compost
Rive du Lac-de-l'Est						seDisraeli I naroissedisraeli com

Recensement des chiens – Avis aux résident(e)s

À la suite de l'adoption par le gouvernement provincial de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, le propriétaire ou gardien d'un chien est dans l'obligation d'enregistrer son animal auprès de sa municipalité et de payer les frais reliés à cet enregistrement. Cette loi prévoit des amendes variant de 250 \$ à 1 500 \$ à toute personne qui omet d'enregistrer son animal.

Donc, le conseil municipal a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux (SPA) de Thetford Mines afin de s'acquitter d'une partie des obligations prévues au règlement d'application de la loi provinciale. La SPA de Thetford Mines est autorisée à faire un recensement des chiens de la municipalité, afin de tenir un registre, ainsi qu'à vendre annuellement au coût de 25 \$ par chien, des médailles numérotées, et à procéder à leur renouvellement chaque année. Cette médaille doit être portée en tout temps par tous les chiens de plus de 3 mois.

La Municipalité vous demande de contacter le plus rapidement possible la SPA de Thetford Mines afin de procéder à l'enregistrement de votre ou vos chiens, si ce n'est pas déjà fait. L'adresse de la SPA de Thetford Mines est 768, rue Caouette Ouest, C. P. 941, Thetford Mines (Québec) G6G 7N1. Pour toute information, vous pouvez contacter la SPA au 418 332-2772 ou à spa-tm@hotmail.com.

N'oubliez pas que tout propriétaire ou gardien d'un chien a l'obligation d'enregistrer son ou ses chiens. Nous comptons sur votre collaboration!

Plan d'assainissement des fosses septiques et des fosses de rétention

À chaque fois que vous faites vidanger votre fosse septique ou votre fosse de rétention, vous avez l'obligation de transmettre une copie de la facture de votre vidange à la Municipalité, soit par courriel, par texto, par la poste, par télécopieur ou en vous présentant à nos bureaux.

- Une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.
- Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans.
- Toute fosse de rétention doit être vidangée de sorte à éviter le débordement des eaux de cabinet d'aisance qui y sont déposées.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette règlementation, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal, M. Daniel Fournier, au 418 449-5329, poste 204 ou au 418 334-8511 (cellulaire).

Utilisation des bacs bruns (Obligatoires pour tous)

Dans un souci écologique, la Municipalité a rendu obligatoire en 2019 l'achat du bac brun pour la disposition des matières organiques. Si vous ne possédez pas de bacs bruns, vous devez vous en procurer un.

Il est important, afin de réduire les coûts de la disposition des matières résiduelles, d'utiliser au maximum votre bac brun. À cet effet, la Municipalité a augmenté le nombre de collectes, soit 27 collectes pendant l'année (surveillez le calendrier des collectes).

Afin de développer cette habitude chez les citoyens, la Municipalité a réduit la fréquence des collectes du bac vert à 1 collecte aux 3 semaines durant la période hivernale.

Les matières acceptées dans le bac brun sont :

- Restes de table
- Cheveux, ongles, poils et plumes
- Mauvaises herbes, petites branches, copeaux de bois et gazon
- Papiers et cartons souillés (non cirés)
- Filtres et marc de café, sachets de thé et tisane
- Mouchoirs et essuie-tout
- Petits ossements, viandes, volailles, poissons et fruits de mer
- Coquilles d'œuf
- Matières grasses et gras de cuisson
- Déjections et litières d'animaux domestiques

Vous faites déjà votre compost chez vous... Pourquoi utiliser le bac brun?

Le bac brun est un complément à votre composteur maison. La viande, le poisson, les produits laitiers, les papiers et les cartons souillés (ex. : boîtes de pizza) ainsi que le gazon vont idéalement dans le bac brun et non dans votre composteur domestique. En suivant ce conseil, votre compost fait maison sera de meilleure qualité.

Règlement concernant les alarmes applicable par la SQ

Avant d'installer (ou lorsque vous possédez) un système d'alarme, vous devez obtenir un permis de la municipalité. Le permis est gratuit. La demande peut être faite par téléphone. Cela permet de maintenir un registre et d'être en mesure de vous contacter si votre système se déclenche. Merci de communiquer avec nous au 418 449-5329.



Matières acceptées dans le bac de récupération Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- ► journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra PakMD)













PLASTIQUE

 bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage











VERRE

bouteilles et pots, peu importe la couleur









MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles













MATIÈRES COMPOSTABLES



Restes alimentaires



Viandes et poissons avec des os



Fruits et légumes



Produits laitiers



Essuie-mains et mouchoirs



Papiers et cartons souillés



Coquilles d'oeufs, coques de noix et écales d'arachides



Marc de café, filtres et sachets de thé

MATIÈRES À ÉVITER :

- Sacs en plastique
- Cendres
- **Textiles**





gesterraca

Protégeons notre environnement

Évitons d'encombrer les sites d'enfouissement de déchets qui peuvent être récupérés

Écocentre de la Ville de Disraeli

La Municipalité de la Paroisse de Disraeli a conclu, pour 2024, une entente avec la Ville de Disraeli afin que ses contribuables puissent utiliser l'Écocentre de la Ville de Disraeli pour disposer de certains produits, matières et matériaux.

À compter du mois de mai 2024, l'Écocentre pourra vous accueillir, à certaines conditions.

À chacune des visites de nos citoyens et/ou propriétaires de résidences permanentes ou saisonnières à l'Écocentre, la Ville de Disraeli facturera à la Municipalité de la Paroisse de Disraeli une somme fixe, et ce, peu importe la grosseur du voyage ou la quantité de matériaux que vous y déposerez. La grosseur maximale d'un voyage est de 3 m³.

Les citoyens ainsi que tous les propriétaires de résidences permanentes ou saisonnières de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli :

- auront droit à 1 accès gratuit à l'Écocentre de la Ville de Disraeli pour l'année 2024. Pour toutes visites subséquentes, ils devront débourser la totalité des frais encourus, somme qui sera déterminée ultérieurement;
- devront, préalablement à leurs visites à l'Écocentre, se procurer au bureau de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli, un coupon prénuméroté qu'ils devront obligatoirement présenter au préposé à leur arrivée à l'Écocentre;
- devront également présenter à leur arrivée à l'Écocentre une preuve de résidence ou de propriété (permis de conduire, compte de taxes, facture d'électricité, etc.);
- devront respecter la liste des matières acceptées à l'Écocentre, détaillée à la page suivante;
- devront trier et déposer eux-mêmes les matières sur place;
- devront respecter les jours et les heures d'ouverture de l'Écocentre établis par la Ville de Disraeli.

L'Écocentre est situé au **60, rue Industrielle, dans la Ville de Disraeli** (derrière l'entreprise Nutech, dans le parc industriel de Disraeli en direction de Beaulac-Garthby). Un dépliant contenant toutes les informations sur le sujet sera produit et vous sera transmis ultérieurement. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 449-5329.

Prenez note que les **commerces et les industries, de même que les entrepreneurs** en construction **ne pourront pas utiliser** les services de l'Écocentre.

Récupération des résidus domestique dangereux (RDD)

Huiles usées et antigel

Vous ne savez pas où disposer de vos huiles usées et antigel?

Apportez-les au Garage Yvan Doyon & Fils, situé au 479, avenue Champlain à Disraeli, sur les heures d'ouverture.

Récupération des piles usées (rechargeables ou non)

Ne jetez pas vos piles sèches dans le bac vert.

Au bureau municipal, nous disposons d'un contenant dans lequel vous pourrez en disposer. Ce bac se trouve dans notre hall d'entrée. La quincaillerie Vivaco offre également ce service.

Apportez-les au bureau sur les heures d'ouverture.

Récupération des vieux pneus

Au Québec, un droit environnemental de 3 \$ est perçu auprès des consommateurs québécois à l'achat de chaque pneu neuf. Grâce à cette contribution, la récupération des pneus usagés est accessible aux citoyens sans frais après l'utilisation de leurs pneus.

Le programme vise les pneus provenant du Québec dont le diamètre est égal ou inférieur à 62,23 cm et ayant moins de 123,19 cm de diamètre au total.

Vous pouvez donc disposer de vos vieux pneus chez les détaillants de pneus, et ce, sans frais supplémentaire, ceux-ci ayant été payés lors de l'achat.

Notez qu'aucun pneu ne sera ramassé par la Municipalité lors de la collecte des objets lourds le jeudi 6 juin 2024.

Matières acceptées

Appareils électroniques

(Pour obtenir la liste détaillée : recyclerMESelectroniques.ca/qc)

- Ordinateurs portables et de bureau
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
- Dispositifs d'affichage
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Systèmes audio/vidéo portables/personnels
- Systèmes audio/vidéo non portables
- Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules
- Ensembles de cinéma maison

Encombrants

- Chauffe-eau
- Fours à micro-ondes
- Électroménagers
- Matelas et sommiers
- Pneus entiers et déjantés
- Vélos
- Petits appareils à moteur
- Souffleuse, tondeuse, taille-haies, taille-bordures, scie mécaniques

Notez que les pneus de véhicules lourds et agricoles ne sont pas acceptés.

Métaux ferreux et non-ferreux

- Fer
- Laveuses, sécheuses
- Lave-vaisselle
- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Poêles
- Barbecues
- Tôle



Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Armoires et comptoirs
- Bains, douches et lavabos
- Cuvettes de toilette
- Lattes de bois, bois traité, naturel ou peint
- Plomberie
- Portes, fenêtres et vitres
- Quincaillerie, gypse, plâtre, laine minérale, isolants, composites de matériaux divers
- Tuiles de céramique

Notez que le bardeau d'asphalte n'est pas accepté.

Matériaux granulaires

- Brique
- Béton
- Asphalte
- Gravats
- Roche (maximum 30 cm de diamètre)
- Sable
- Granulat
- Pierre concassée
- Roc et terre non contaminée

Plastiques souples et rigides

- Auvents
- Bâches
- Boyaux d'arrosage
- Mobiliers de patio
- Récipients
- Revêtements de maison
- Sac vide d'engrais, de terre, de granules, de bois, etc.
- Toiles de piscine
- Tuyaux en PVC

Matières refusées

Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

Bardeau d'asphalte

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Piles et batteries ** - Diluant
 Cire - Antigel
 Colle - Aérosols

Combustible à fondue

Peinture

- Peinture domestique
- Vernis d'usage domestique
- Peinture en aérosol

Huiles usées et huiles végétales *

- Huiles
- Contenants
- Aérosol

Propane et butane

- Bonbonnes de propane
- Brûleurs de camping
- Aérosols
- Extincteurs

Résidus verts ***

Arbustes et plantesRésidus de jardinage

BranchesRognures de gazonFeuillesSouches

FeuillesSouchesMorceaux de tourbeTronc d'arbre

Ampoules recyclables *

- Type fluocompact (torsadé)
- Tube fluorescent



- Ces matériaux sont acceptés au garage municipal situé au 295, rue Saint Louis, Ville de Disraeli.
- ** Ces matériaux sont acceptés chez Vivaco Groupe corporatif (BMR) situé au 1305, avenue Champlain.
- Seuls les citoyens de la Ville de Disraeli sont invités à disposer de leurs résidus verts au site de compost situé sur le chemin de la Croix.





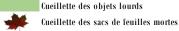
Municipalité de la Paroisse de Disraeli

Calendrier des collectes 2024

2024

									2021														
JANVIER									FÉVRIER				MARS										
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi			
	1	2	3	4	5	6					1	2	3						1	2			
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9			
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	10	11	12	13	14	15	16			
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23			
28	29	30	31				25	26	27	28	29			24/31	25	26	27	28	29	30			
			AVRIL							MAI							JUIN						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi			
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	4							1			
7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8			
14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15			
	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22			
28	29	30					26	27	28	29	30	31		23/30	24	25	26	27	28	29			
			JUILLET							AOÛT				SEPTEMBRE									
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi Samedi				
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14			
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21			
21 28	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22		24		23	24	25	26	27	28			
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30								
			OCTOBRE						1	VOVEMBR	E			DÉCEMBRE									
Dimanche																			**	Samedi			
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi			
	Lundi	Mardi 1	Mercredi 2	Jeudi 3	Vendredi 4	Samedi 5	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi 1	Samedi 2	Dimanche 1	Lundi 2	3		Jeudi 5	6	7			
6	Lundi 7	Mardi 1 8	Mercredi 2 9	Jeudi 3 10	Vendredi 4 11	Samedi 5 12	Dimanche 3	Lundi 4	Mardi 5	Mercredi 6	Jeudi 7 ***	1	Samedi 2 9	Dimanche 1 8	Lundi 2 9	3 10	4	-	6 13	7 14			
6 13	Lundi 7	Mardi 1 8 15	Mercredi 2 9 16	3	4 11	5	Dimanche 3 10	Lundi 4 11	Mardi 5 12	Mercredi 6 13		1 8	2	Dimanche 1 8 15	2	3 10 17	4	5	6	7			
	7 14 21	1 8	9	3 10 17	4 11 18	5 12	3	4 11 18	5 12	6	7	1 8 15	9	1 8	2 9 16	3 10	4 11 18	5 12	6 13	7 14			
	7 14	1 8 15	2 9 16	3 10 17	4 11 18	5 12 19	3 10	4	5 12	6 13	7 ***	1 8 15	9 16	1 8 15	2 9 16	3 10 17	4 11 18	5 12 19	6 13 20	7 14 21			

Cueillette des ordures Cueillette de la récupération Cueillette des bacs bruns



Vacances estivales (du 22 juillet au 2 août 2024 inclusivement)

Vacances hivernales (bureau fermé du 20 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement) Congés fériés (bureau MUNICIPAL fermé)